

CHARTRE DE L'ASSOCIATION SOLID'ARTE



PREAMBULE

Solid'Arté trouve son fondement dans les valeurs de l'humanisme. Elle met l'Homme, son épanouissement et son destin au centre de ses préoccupations. Elle place l'artiste au cœur de son œuvre et des enjeux économiques.

Article I : OBJECTIF

I – a. La priorité d'action de Solid'Arté est d'accompagner chaque artiste dans l'élaboration et la réalisation d'un projet professionnel par la confrontation à la réalité de son environnement artistique mais aussi à la réalité de son propre désir ou engagement. L'objectif est une insertion sociale et professionnelle dans le champ de l'économie.

I – b. Il est entendu que la professionnalisation impose que l'artiste accède et respecte les obligations sociales, fiscales et juridiques liées à la nature de son activité. De la même manière, il doit être respecté dans son champ d'expression et ses pratiques professionnelles.

Pour ce faire, Solid'Arté assure une mission d'accueil, d'information, de mise en réseau, de relais au niveau local, national et européen, de documentation et médiation.

Article II : DEMARCHE

II – a. Informer

Solid'Arté développe son action autour d'un lieu-ressources pour l'appui aux parcours artistiques et l'insertion de l'artiste dans la société. Il s'agit de faciliter l'accès à l'information, à la connaissance des rouages et aux outils spécifiques permettant d'engager une démarche entrepreneuriale de sa création artistique.

II – b. Accompagner

Solid'Arté développe des missions qui répondent à des exigences professionnelles et économiques dans le secteur artistique et culturel auprès d'artistes orientés par nos partenaires de l'emploi et de la culture.

II – c. Fédérer

Solid'Arté met en rapport les artistes entre eux, les relie aux organisations professionnelles, aux administrations, aux différents partenaires nationaux, européens et internationaux.

Les personnes souhaitant adhérer à l'association Solid'Arté doivent s'inscrire dans l'esprit de cette charte.